



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prêts

Question écrite n° 76272

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la discrimination des personnes porteuses du virus du SIDA. Trop souvent, les personnes contaminées sont mises au ban de leur entourage. Discriminées sur un plan personnel et institutionnel, ces personnes peuvent se voir refuser l'accès à une assurance ou, pire, aux soins. Elles peuvent également être privées d'un emploi. La crainte de cette discrimination détourne du dépistage et incite les personnes contaminées par le VIH à se taire et à se priver de soins et d'une attention sociale et humaine pourtant indispensable. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de mettre à bas ces barrières qui font obstacle à la prévention et à la prise en charge du VIH.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76272

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9893